



CONFÉDÉRATION ALGÉRIENNE
DU PATRONAT **CITOYEN**

Présentation de l'étude sur :
**DE LA SÉCURITÉ À LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

.....
..... www.capc.dz
.....

Introduction

Principaux éléments clés du secteur agricole

De la sécurité à la souveraineté alimentaire

Chapitre 1. Le contexte macro-économique et social

Chapitre 2. De quelques définitions. Etat de la sécurité alimentaire

- 2.1 Définitions : notions de sécurité alimentaire, de souveraineté alimentaire et d'autosuffisance alimentaire
- 2.2 Le bilan de la situation alimentaire et de la nutrition par les institutions internationales
- 2.3 Le régime alimentaire et le modèle de consommation des ménages
- 2.4 La sécurité alimentaire et la crise sanitaire du covid-19

Chapitre 3. De quel potentiel naturel dispose l'Algérie ?

- 3.1 Mettre fin au mythe de l'Algérie « grenier à blé » de Rome
- 3.2 Car les conditions agro-climatiques sont difficiles et les ressources naturelles sont rares et vulnérables...
- 3.3 Un patrimoine foncier limité et exploité selon un mode extensif
- 3.4 Un potentiel naturel gravement menacé par les changements climatiques
 - Tendances du changement climatique en Algérie
 - Impacts du changement climatique sur l'agriculture
 - La stratégie d'adaptation de l'agriculture au changement climatique
 - Le Plan National Climat 2018
- 3.5 En guise de conclusion

Chapitre 4. Les politiques agricoles mises en œuvre

- 4.1 Une politique de développement agricole forte et ambitieuse
 - L'adoption du Plan National de Développement Agricole (PNDA)
 - Le plan quinquennal 2015-2019 ou le « Plan Filaha 2015-2019 ».
 - La feuille de route 2020-2024 issue du programme d'action du gouvernement (PAG)
- 4.2 Vers une réforme des subventions en Algérie prévue en 2022

Chapitre 5. Les performances agricoles

- 5.1 Propos liminaires
- 5.2 Un poids économique et social de l'agriculture significatif
- 5.3 Une croissance agricole soutenue...
- 3.1 L'extension des capacités productives
- 3.2 De réelles performances contrariées aujourd'hui par la crise
- 3.3 Des filières animales confrontées à la crise économique et sanitaire en 2020-2021
- 3.4 Une filière céréalière toujours dépendante des conditions climatiques
- 3.5 Une filière lait en Algérie qui peine à se priver des importations
- 3.6 La filière pomme de terre en essor mais...en mal de régulation

Chapitre 6. La dépendance alimentaire des marchés mondiaux

- 6.1 Une balance commerciale agricole déficitaire et des importations alimentaires en hausse
- 6.2 Géographie des importations : l'Union européenne pour le blé tendre, les Amériques pour les blés durs et l'orge
- 6.3 Etat des marchés mondiaux des denrées agricoles de base
- 6.4 Les cours mondiaux des produits agricoles en hausse en 2021

Recommandations finales

Principaux éléments clés du secteur agricole

L'agriculture occupe une place importante au sein de l'économie nationale algérienne ainsi que dans le développement de ses territoires ruraux, avec un peu plus de 12% du PIB hors hydrocarbures, un peu plus de 20% de la population active et la création de 70% de la valeur de la consommation nationale de produits alimentaires. Il apparaît par ailleurs que le secteur agricole demeure central pour le développement des territoires ruraux, l'amélioration des conditions de vie des ménages y résidant et la création d'emploi, dès lors que l'on considère que 11,5 millions de personnes vivent encore dans les zones rurales, que cette population a moins de 30 ans et que près de 40 % de cette population rurale est composée de ménages agricoles.

Les structures agraires demeurent défavorables, marquée par des dimensions très variables d'exploitations, sources d'inégalités à la fois entre les territoires et à l'intérieur des régions. Les exploitations agricoles sont majoritairement de dimensions réduites (2/3 d'entre elles ont moins de 10 ha et la moitié ont moins de 5 ha) peinent à fournir un revenu satisfaisant, et même si elles utilisent au mieux les ressources dont elles disposent, elles restent peu professionnalisées pour la grande majorité.

La SAU totale du pays est estimée à plus de 8.5 millions d'ha, dont 15% sont irrigués. Le système « céréales/jachère », occupe plus des trois-quarts de la SAU et rassemble près de 60% des exploitations agricoles. A ce système s'ajoute les cultures maraichères, qui couvrent un peu plus de 3% de la SAU, et dont plus du tiers est occupé par la pomme de terre. Les cultures industrielles en plein essor sont dominées par la tomate industrielle conduits en irrigué.

L'arboriculture fruitière (4% de la SAU), la vigne (1% de la SAU) et le palmier dattier (1.2% de la SAU) constituent quant à eux l'essentiel des cultures pérennes et concernent 48% des exploitations. La carte des cultures élaborée par l'Agence satellitaire algérienne contribuera à mieux gérer à l'avenir une répartition des cultures qui prend en compte les potentialités locales et régionales. L'innovation majeure est l'introduction dans les zones sahariennes de cultures à plus grande échelle (colza, betterave sucrière, fourrages et blés) ainsi que la création de l'Office de développement de l'agriculture saharienne dont l'activité sera appuyée par deux écoles de formation spécialisées dans l'agriculture saharienne. L'élevage ovin qui compte près de 30 millions de têtes, l'élevage bovin avec le renforcement de l'élevage laitier encouragé par l'importation de génisses pleines (20 000/an) viennent compléter la cartographie des activités agricoles.

Rareté des ressources, contraintes de structures et fragilité des écosystèmes (steppe, oasis, montagnes) s'opposent à un transfert massif du système intensif dans le pays.

La disponibilité des ressources en sols, constitue un enjeu également central de l'agriculture algérienne, avec une part de Surface Agricole Utile (SAU) par habitant réduite à 0.19 ha aujourd'hui, du fait de l'accroissement de la population, mais à l'érosion intense des terres touchant 45% de la zone tellienne (soit près de 13 millions d'hectares) et la désertification d'espaces steppiques à vocation pastorale.

Les enseignements de la crise alimentaire de l'année 2008, la crise sanitaire actuelle accompagnée de nouveau par une volatilité des prix des produits agricoles de base, confortent le nécessaire renforcement des capacités internes de production afin de rééquilibrer une balance commerciale agricole structurellement déficitaire. En lieu avec les enjeux

d'amélioration du niveau de vie des populations les plus démunies, il s'agit d'améliorer les capacités internes de gestion des risques à la fois économiques, commerciaux, sociaux et climatiques.

Il est acquis que les performances enregistrées dans l'agriculture et le développement de certaines filières stratégiques (céréales, lait, pomme terre, tomate industrielle...) n'auraient pas été possibles sans les soutiens publics et les subventions qui maintiennent et/ou sauvegardent l'activité de très nombreuses exploitations agricoles. L'action publique réussie à amortir les effets de l'inflation affectant les intrants et autres moyens de production n'avait pas été contenue. Par ailleurs, les subventions alimentaires continuent à corriger les inégalités alimentaires et à soutenir la sécurité alimentaire des ménages.

Dans ce contexte, la volonté de l'Algérie reste aujourd'hui d'assigner au secteur agricole et aux espaces ruraux, des fonctions productives, mais également génératrices d'emploi, de revenu et en mesure de rééquilibrer la balance commerciale déficitaire de produits agricoles et de réduire la forte dépendance du pays aux importations d'aliments.

De la sécurité à la souveraineté alimentaire

La crise sanitaire questionne aujourd'hui le modèle de croissance agricole. Elle appelle non seulement à renforcer les bases productives du secteur agricole, à réduire le déficit des productions stratégiques (céréales, lait, sucre et huiles alimentaires), mais de renforcer l'autonomie du secteur agricole et agro-alimentaire par rapport aux marchés extérieurs.

Elle appelle à renforcer les fondements d'une politique agricole visant à assurer une production suffisante au niveau national, à garantir la durabilité de la production agricole, à mettre en œuvre les mesures d'adaptation au changement climatique pour garantir la durabilité de la production agricole, et à garantir l'accès à une alimentation saine aux consommateurs.

Garantir la disponibilité de l'offre alimentaire – et notamment du blé dur, du lait et de la pomme de terre- constitue le principal enjeu de la souveraineté alimentaire.

Cette approche pose l'exigence d'une sortie de la logique de l'urgence, de la culture de l'immédiateté de l'action publique pour envisager enfin un changement de paradigme économique et technique.

Tout en assurant la couverture des besoins alimentaires incompressibles de la Nation dans le court et moyen terme, il convient de jeter les jalons conduisant à une souveraineté alimentaire du pays. Cette souveraineté alimentaire s'acquiert en produisant localement ce qui peut l'être, et en mobilisant les marchés extérieurs pour acquérir les produits agricoles et alimentaires (café, thé, épices...), que l'on ne peut pas produire, et ceci en tenant compte d'une double nécessité :

- Faire évoluer, d'une part, un modèle alimentaire national qui tend à surconsommer les produits subventionnés et importés sans pour autant assurer un équilibre nutritionnel,
- Réduire, d'autre part, les impacts environnementaux négatifs (dégradation des ressources naturelles, perte de biodiversité et des savoir-faire) du système agricole.

Il s'agit de définir un nouveau paradigme technique agricole visant à poursuivre l'œuvre de décolonisation du système technique agricole hérité, et nous affranchir d'un modèle technique - inspiré des pays du nord aux conditions agro-climatiques bien différentes de notre pays - consommateur de produits chimiques, de pesticides et d'équipements agricoles souvent importés. Il est temps de se réapproprier l'héritage agronomique arabo-berbère et andalous qui avait su tirer profit de ressources souvent fragiles en inventant des systèmes techniques durables, et valoriser des pratiques et savoir-faire techniques paysannes éprouvés aptes à être amélioré au contact des principes de l'agrobiologie moderne.

La sécurisation de la capacité productive semencière - premier maillon de la chaîne alimentaire-, la diversification des systèmes de culture, la protection de la biodiversité locale, des patrimoines et des savoir-faire, sont des objectifs essentiels pour progresser dans cette conquête de la souveraineté alimentaire. Ils peuvent répondre aux multiples défis (économique, social, sanitaire, climatique et environnemental) auxquels fait face l'agriculture.

Le chemin de la souveraineté alimentaire qui doit être tracé pour assurer l'avenir commande également de recentrer le système agro-alimentaire national et de l'articuler plus étroitement au système productif national afin de réduire sa vulnérabilité aux aléas des marchés internationaux.

Il exige enfin la mise en œuvre d'une nouvelle approche de l'action publique dans le domaine de l'agriculture, plus transversale et intégrant les divers secteurs de l'activité économique et sociale (santé et alimentation, environnement et aménagement du territoire, emploi, industrie et commerce, éducation et recherche, intérieur...).

Il convient enfin de réfléchir sur la mise en œuvre de nouvelles règles de gouvernance de cette sécurité/souveraineté alimentaire prenant en compte les différentes échelles –territoriales, locales- afin de mobiliser activement tous les acteurs publics et privés, ceux de la société civile et des institutions de l'Etat, les chambres consulaires, les entreprises et les élus au niveau national, des wilayas ou des communes.

Il ne peut y avoir de solution durable à la sécurité/souveraineté alimentaire sans mobilisation sociale et sans réappropriation collective et partagée du destin de notre pays.



Démarche ou voies et moyens d'une sécurité alimentaire durable

Le principe de sécurité alimentaire a une visée économique (assurer l'accès régulier à une alimentation saine des populations) et la conquête de la souveraineté alimentaire a une portée politique beaucoup plus large car visant à résoudre la question alimentaire dans une situation de crise et de dépendance alimentaire. Si la sécurité alimentaire est aujourd'hui assurée pour les populations, la souveraineté alimentaire reste un objectif stratégique à réaliser. Garantir une disponibilité d'une offre alimentaire s'acquiert en produisant localement ce qui peut l'être, y compris les intrants et matériels agricoles, et en important ce que l'on ne peut pas produire tout en tenant compte des préférences alimentaires des consommateurs et de leurs expressions identitaires et culturelles.

La réalisation de cet objectif de souveraineté alimentaire pose l'exigence d'une sortie de la logique de l'immédiateté et du court terme qui caractérise actuellement l'action publique et d'adopter un changement de paradigme fondée sur une temporalité de long terme.

Repenser une stratégie globale du secteur agricole est impérativement le résultat ;

i) D'un débat national et d'échanges impliquant tous les acteurs de la vie économique du pays : agriculteurs et leurs représentants, chercheurs, décideurs, représentants du commerce et de l'industrie, de l'environnement, des ressources en eau, de l'aménagement du territoire, les associations des consommateurs, des défenseurs de l'environnement, l'objectif étant une réappropriation collective et partagée du destin agricole du pays ;

ii) D'une promotion d'une agriculture durable qui vise la réduction des impacts socio-environnementaux négatifs des activités agricoles, tels que la dégradation des ressources en terres, en eau et des agrosystèmes locaux, qui assure la protection de la biodiversité et du matériel génétique végétal et animal national et qui encourage le recours aux semences locales, premier chaînon de la souveraineté alimentaire ;

iii) D'une transition technique fondée sur les principes et les pratiques de l'agroécologie moderne combinée, d'une part, à la réappropriation et/ou capitalisation des savoirs et savoir-faire de nos paysans, et d'autre part, à la décolonisation du savoir technique importé des pays tempérés du Nord de la Méditerranée. Dans ce cadre, il convient de réhabiliter dans les formations l'héritage de l'agronomie arabo-andalouse qui avait su mobiliser la petite hydraulique et des connaissances botaniques de haut niveau portant sur les plantes, de la sélection animale (ovin et équin), la diversification et l'adaptation des cultures à la qualité des sols, la fertilisation des champs (en partant du principe que « la plante nourrit la plante ») ;

iv) D'une agriculture durable de proximité fondée sur les aptitudes et qualités de chaque territoire (steppe, montagne, oasis, hautes plaines sèches, périmètres irrigués),

v) Qui intègre rigoureusement et pleinement les enjeux climatiques.

Ces orientations générales qui mettent l'accent sur la durabilité et l'autonomie du système productif agricole national imposent une démarche transversale et intégrée des questions agricoles et alimentaires. Elles plaident pour un renforcement des mesures de soutiens techniques, financiers et organisationnels à l'agriculture à la hauteur de sa portée stratégique. Le soutien public possède une puissance d'impulsion qu'il convient d'améliorer afin de

promouvoir des pratiques de production plus vertueuses et respectueuses de l'environnement et des enjeux climatiques. Il peut être mis au service de l'autonomie du système productif agricole pour garantir une capacité productive semencière locale, et protéger davantage la biodiversité, les patrimoines et les savoir-faire agricoles.

C'est sur ce projet stratégique fondé sur des axes transversaux que l'on recommande de construire la politique agricole du pays.

a) Cette dernière définira les actions de court et moyen terme concernant le renforcement des systèmes de formation-recherche et de vulgarisation, les améliorations et/ou innovations techniques, organisationnelles, économiques, le fonctionnement des marchés agricoles, des incitations financières, fiscales, l'encadrement des prix et des revenus agricoles, la protection des droits d'accès à la terre des exploitants directs agricoles, et les actions d'investissements afin de renforcer les bases matérielles et les infrastructures agricoles. Ces thèmes majeurs doivent être placés au centre des débats relatifs à la sécurité alimentaire.

b) Sur le court et moyen terme, la première exigence qui s'impose dans le cadre de cet objectif est d'établir un nouvel équilibre entre approvisionnements extérieurs et offre nationale en réalisant l'autonomie alimentaire au sein de trois filières prioritaires qui ont un poids décisif sur le profil nutritionnel et alimentaire des populations. L'autosuffisance en blé dur, en légumes secs (lentilles, fèves et pois chiches) et en produits laitiers sont des objectifs qui sont à notre portée. Des progrès peuvent être faits pour accroître les productions de maïs et l'orge afin de réduire les importations assurées par les offices d'Etat. La culture du blé tendre ne peut être étendue sur de nouvelles surfaces (même au sud car trop coûteuse) et les accroissements ne peuvent être attendus que par une amélioration des rendements. Les déficits en blé tendre sont aujourd'hui si importants (plus de 60 millions de quintaux par an à importer) que le recours aux importations ne peut être évité. Si les cultures de la betterave sucrière ou les oléagineux (colza, carthame, tournesol) peuvent connaître une nouvelle dynamique au niveau d'un certain nombre de bassins favorables (notamment dans le nord du pays), ces matières brutes pour les productions de sucre ou d'huiles alimentaires ne peuvent cependant être massivement produites et satisfaire entièrement le marché local. En cas de crise financière, de crise des marchés ou de conflits régionaux, ces productions sont parfois substituables (miel, sirop de dattes...huile d'olive) et/ou accessibles auprès de pays amis (sucre cubain par exemple).

La pomme de terre constitue comme nous l'avons vu supra un autre produit constitutif de la ration alimentaire locale et dont la production couvrira une partie des besoins alimentaires du pays.

c) Le développement de conditions de vie décentes pour les habitants des zones rurales reste une condition nécessaire pour assurer la sécurité alimentaire et la sécurité tout court. Ainsi, il ne s'agit plus seulement aujourd'hui d'augmenter la productivité agricole pour accroître la disponibilité d'aliments et résoudre le problème de la sécurité alimentaire, mais d'offrir des opportunités d'emplois et de revenus décents à des milliers de ménages ruraux afin d'éviter les migrations (internes et externes), le désespoir des jeunes ruraux et les conflits. L'organisation collective à promouvoir autour de projets de développement locaux peut générer de nouvelles dynamiques organisationnelles et/ou des initiatives citoyennes positives.

Les recommandations portent sur 10 objectifs résolument orientés vers la conquête d'une sécurité alimentaire durable et d'une souveraineté alimentaire à moyen et de long terme.

1. Définir des programmes de sécurité alimentaire au niveau des territoires

promouvoir des pratiques de production plus vertueuses et respectueuses de l'environnement et des enjeux climatiques. Il peut être mis au service de l'autonomie du système productif agricole pour garantir une capacité productive semencière locale, et protéger davantage la biodiversité, les patrimoines et les savoir-faire agricoles.

C'est sur ce projet stratégique fondé sur des axes transversaux que l'on recommande de construire la politique agricole du pays.

a) Cette dernière définira les actions de court et moyen terme concernant le renforcement des systèmes de formation-recherche et de vulgarisation, les améliorations et/ou innovations techniques, organisationnelles, économiques, le fonctionnement des marchés agricoles, des incitations financières, fiscales, l'encadrement des prix et des revenus agricoles, la protection des droits d'accès à la terre des exploitants directs agricoles, et les actions d'investissements afin de renforcer les bases matérielles et les infrastructures agricoles. Ces thèmes majeurs doivent être placés au centre des débats relatifs à la sécurité alimentaire.

b) Sur le court et moyen terme, la première exigence qui s'impose dans le cadre de cet objectif est d'établir un nouvel équilibre entre approvisionnements extérieurs et offre nationale en réalisant l'autonomie alimentaire au sein de trois filières prioritaires qui ont un poids décisif sur le profil nutritionnel et alimentaire des populations. L'autosuffisance en blé dur, en légumes secs (lentilles, fèves et pois chiches) et en produits laitiers sont des objectifs qui sont à notre portée. Des progrès peuvent être faits pour accroître les productions de maïs et l'orge afin de réduire les importations assurées par les offices d'Etat. La culture du blé tendre ne peut être étendue sur de nouvelles surfaces (même au sud car trop coûteuse) et les accroissements ne peuvent être attendus que par une amélioration des rendements. Les déficits en blé tendre sont aujourd'hui si importants (plus de 60 millions de quintaux par an à importer) que le recours aux importations ne peut être évité. Si les cultures de la betterave sucrière ou les oléagineux (colza, carthame, tournesol) peuvent connaître une nouvelle dynamique au niveau d'un certain nombre de bassins favorables (notamment dans le nord du pays), ces matières brutes pour les productions de sucre ou d'huiles alimentaires ne peuvent cependant être massivement produites et satisfaire entièrement le marché local. En cas de crise financière, de crise des marchés ou de conflits régionaux, ces productions sont parfois substituables (miel, sirop de dattes...huile d'olive) et/ou accessibles auprès de pays amis (sucre cubain par exemple).

La pomme de terre constitue comme nous l'avons vu supra un autre produit constitutif de la ration alimentaire locale et dont la production couvrira une partie des besoins alimentaires du pays.

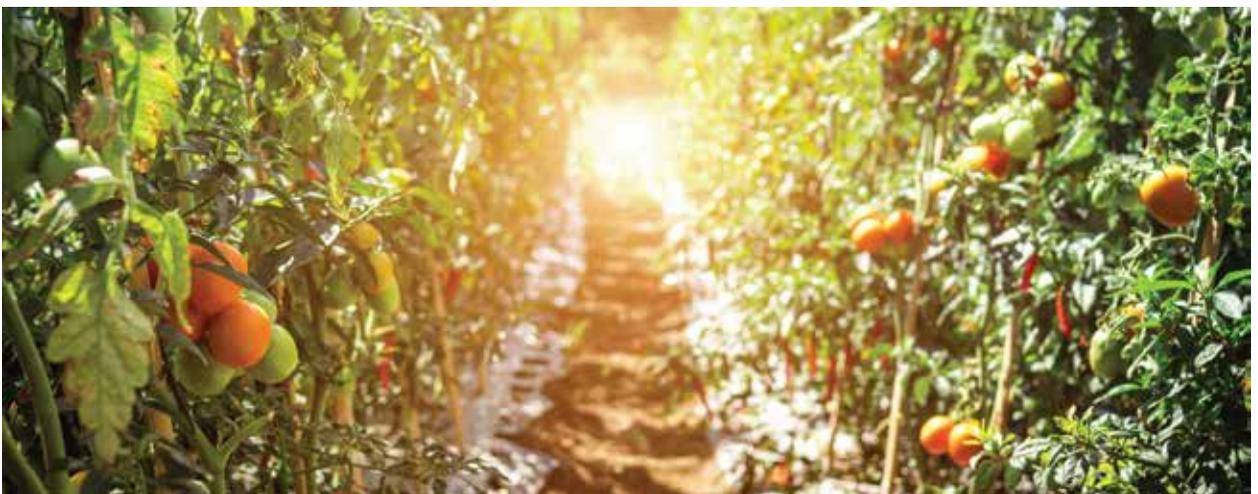
c) Le développement de conditions de vie décentes pour les habitants des zones rurales reste une condition nécessaire pour assurer la sécurité alimentaire et la sécurité tout court. Ainsi, il ne s'agit plus seulement aujourd'hui d'augmenter la productivité agricole pour accroître la disponibilité d'aliments et résoudre le problème de la sécurité alimentaire, mais d'offrir des opportunités d'emplois et de revenus décents à des milliers de ménages ruraux afin d'éviter les migrations (internes et externes), le désespoir des jeunes ruraux et les conflits. L'organisation collective à promouvoir autour de projets de développement locaux peut générer de nouvelles dynamiques organisationnelles et/ou des initiatives citoyennes positives.

Les recommandations portent sur 10 objectifs résolument orientés vers la conquête d'une sécurité alimentaire durable et d'une souveraineté alimentaire à moyen et de long terme.

2. Assurer la transition du modèle de consommation alimentaire vers une ration alimentaire plus proche de la diète méditerranéenne

Il faut en premier lieu définir dans le court terme, des mesures fortes de politique alimentaire dans le but de soutenir les ménages en situation de précarité alimentaire et imaginer des dispositifs de lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition, là où elles persistent. Il convient de lutter également contre les déséquilibres nutritionnels constatés dans le régime alimentaire actuel. Une augmentation des productions de légumes frais et de viandes doit suppléer dans le régime alimentaire à une surconsommation de céréales, de produits laitiers ou de sucre. Il faut favoriser l'accès aux fruits et légumes aux ménages les plus défavorisés et lutter contre la monotonie alimentaire, les déséquilibres alimentaires, et s'assurer sur le moyen et long terme de la possibilité d'accès à ces produits par une aide alimentaire ciblée. Cette voie permettrait d'orienter le régime alimentaire vers plus de sobriété, où la qualité sanitaire (autre composante de la sécurité alimentaire) occupera toute sa place. La crise sanitaire a très nettement révélé les risques liés à l'obésité (qui affecte le quart de la population adulte du pays), ou à des maladies chroniques comme le diabète. La dimension prix, autrement dit la protection du pouvoir d'achat des populations les plus vulnérables, peut-être une variable permettant d'assoir cette transition alimentaire. Les subventions alimentaires peuvent et doivent être ciblées : cela exige la mise en place d'un système d'informations économiques et sociales (les ménages vulnérables) fiables. Par ailleurs une réflexion collective mobilisant les acteurs impliqués (agriculteurs, ingénieurs, minotiers, stockeurs, distributeurs, boulangers, consommateurs) doit être entreprise afin de réduire les pertes post-récolte de blé et le gaspillage de pain (10% pour le pain).

Il y a lieu enfin de renforcer le lien entre la qualité des aliments et les terroirs où ils sont produits. Le développement des produits pouvant bénéficier de signe de qualité et liés aux savoir-faire locaux montre par exemple que le développement local peut être un bon allié de la sécurité alimentaire. La valorisation des productions typiques de haute qualité sur des marchés de niche permettrait à la fois de créer des revenus dans des zones rurales, de préserver la biodiversité et de conserver des procédés, des pratiques agricoles, des savoir-faire traditionnels, des recettes et des produits spécifiques à une région.



3. Relever le défi environnemental et de préservation de nos ressources naturelles

Le diagnostic porté sur l'état des ressources naturelles est sévère : elles sont rares et se dégradent sous l'effet de multiples formes d'érosion et et/ou surexploitation. Les signes de cette dégradation sont :

- une forte érosion destructrice des sols cultivables ;
- une salinisation des sols;
- une aridification et une désertification en progression constante sur certains espaces steppiques ;
- une littoralisation entraîne des pertes de sols liées à une urbanisation accélérée et au développement des infrastructures (routières, commerciales et industrielles et touristiques) ;
- une dégradation des bassins versants et un envasement des barrages et des retenues d'eau; une diminution de la biomasse forestière et une augmentation des incendies causés par les chaleurs caniculaires d'été ;
- une dégradation des parcours;
- un accroissement des coûts économiques et environnementaux de l'irrigation agricole.

Cette dégradation des sols serait à la limite de la réversibilité et de la capacité de résilience de certains écosystèmes. Même si la politique des barrages a amélioré au cours de ces deux dernières décennies le potentiel en eau mobilisable, celle-ci est de plus en plus chère, plus rare et plus salée.

L'on assiste dans certaines régions à la disparition de l'artésianisme ou à des rabattements des aquifères car les prélèvements sont supérieurs au renouvellement. Il faut rappeler que les hausses récentes des productions agricoles ont pu être obtenues par une mobilisation croissante et plus intensive des ressources naturelles. Les pressions exercées sur le potentiel mobilisable des sols et des eaux ont atteint un seuil critique dans des espaces de plus en plus menacés par les changements climatiques.

Une politique agricole visant une sécurité alimentaire durable doit impérativement assurer une protection plus rigoureuse de ces ressources, favoriser leur reproduction des ressources naturelles et ceci en intégrant des conditionnalités écologiques mesurables dans leur mode d'exploitation. Il faut desserrer les pressions exercées sur la ressource terre ou en eau, réhabiliter les espaces naturels et dégradés et poursuivre la vaste entreprise d'aménagements des bassins versants pour conserver les eaux et le sol. Les plans d'orientation agricoles fondés sur les vocations naturelles des régions et des wilayas doivent identifier les mesures d'adaptation, de reconversion des cultures, les pratiques agricoles robustes et aptes à favoriser une résilience des agroécosystèmes (robustesse des itinéraires techniques, ...). La diversification des activités, des choix portant sur des systèmes de culture adaptés, une sélection de variétés de semences plus résistantes au stress hydrique permettraient de réduire les risques liés au changement climatique.

La stratégie de développement de l'agriculture saharienne pour accroître les surfaces irriguées et les productions agricoles dites stratégiques qui a aujourd'hui la préférence des autorités publiques devra tenir compte de contraintes sévères qui caractérisent ces milieux fragiles. Dans la définition de ses objectifs, l'Etat doit assurer une meilleure gestion environnementale et décliner dans le cadre des concessions de terres les règles écologiques et mesures agro-environnementales aptes à assurer la protection des ressources confiées aux concessionnaires. L'Observatoire du Sahel et du Sahara (OSS) préconise dans l'exploitation de la nappe du continental intercalaire la définition de règles d'une gestion raisonnée de l'eau et des cultures et la mise en place d'un outil de suivi environnemental et d'évaluation de l'état des ressources.

4. La conservation de nos ressources génétiques et de la biodiversité locale.

Sous la pression des marchés, il a été constaté la lente et progressive érosion de notre patrimoine génétique patiemment sélectionné et jalousement conservé par nos paysans dans les terroirs les plus reculés du pays. Il était temps de relancer et d'organiser une banque de gènes afin de faire l'inventaire des semences locales et plants indigènes, de protéger la biodiversité et les savoirs faire locaux qui font partie de notre patrimoine culturel et de notre identité. Cet objectif figure parmi les priorités absolues, et doit être mis en œuvre avant que ce patrimoine ne disparaisse et ne condamne le pays à une dépendance vis-à-vis d'une dizaine de firmes étrangères ou de producteurs industriels de semences. Le pays doit faire face à ce défi et reconquérir et développer ses patrimoines génétiques végétaux, fruit d'une longue sélection et adaptation aux différents terroirs et résistants à la sécheresse. Les participants à un séminaire tenu en décembre 2021, avaient souligné le rôle majeur de des petits exploitants familiaux qui avaient dans ce domaine prouvé leur capacité à développer de nouvelles stratégies innovantes pour faire face aux aléas climatiques". "Grâce à leurs connaissances ancestrales héritées de leur aïeux, ces agriculteurs ont les capacités requises pour produire des aliments nutritifs adaptés à la culture et aux traditions locales" : la conquête de la souveraineté alimentaire est à ce prix.



5. La nécessaire refondation du paradigme technique pour l'agriculture

Il s'agit de gérer les tensions entre la nécessaire intensification des cultures et les techniques mobilisées de sorte que l'on puisse assurer la fertilité des sols et produire des aliments préservant la santé des consommateurs. La sécurité alimentaire durable exige dans ce cadre que l'on mobilise un modèle technique puisant ses références dans les savoir-faire paysans et l'agroécologie moderne.

La stratégie recommandée repose en partie sur une amélioration d'une agriculture sèche diversifiée combiné à l'élevage, ce qui permet de minimiser les conséquences des risques climatiques et économiques. Il s'agit également de conduire une intensification écologique des cultures, la plus autonome possible par rapport aux intrants industriels importés ; les bases techniques en sont connues, même si elles ne sont pas toujours mises en avant comme facteur de progrès, et insuffisamment travaillées à ce jour. Ces réponses sont réalisables dans des exploitations agricoles paysannes, combinant souvent agriculture et autres activités économiques. L'enjeu, peut-être plus modeste, mais plus ambitieux à long terme est de valoriser les ressources locales, l'ingéniosité et la force de travail de milliers de familles paysannes qui occupent et travaillent dans leurs territoires de vie. L'agriculture et l'élevage de demain

reposent encore sur cette fabuleuse capacité de flexibilité et d'adaptation à leur environnement que les éleveurs et agriculteurs des zones arides et semi-arides ont su sauvegarder jusqu'ici. Il y a nécessité d'orienter prioritairement les recherches sur des solutions à apporter à l'agriculture pluviale en zone aride et semi-aride. Il y a une voie possible entre, d'une part, un système intensif et son paquet technique dont les impacts sociaux, sur la santé humaine et environnementaux sont connus, et d'autre part, la reconduction de méthodes traditionnelles et archaïques. Des travaux sur le semis direct, l'amélioration de notre potentiel génétique animal et végétal, des techniques économes en pesticides et en engrais nuisibles aux sols et aux humains existent chez nous ; des initiatives sont prises dans le domaine du développement de l'agriculture biologique, des rassemblements scientifiques ont eu lieu sur les thèmes de l'intensification agro-écologique. Il s'agit d'appuyer ces recherches, de les valider et de les vulgariser dans les milieux paysans. Cette voie peut être une promesse pour nos paysans, pour la souveraineté alimentaire de notre pays et la gestion efficace de ressources financières en ces temps de baisse de nos recettes extérieures.

6. La promotion d'une agriculture paysanne et familiale

Il faut certes produire plus mais pas n'importe comment et avec quels agriculteurs ? Les petites et moyennes exploitations ? Les très grosses exploitations ? Qui va augmenter la production ?

Cette question pose celle du modèle technique de référence, d'une part, et des formes sociales d'organisation de la production agricole. La question du modèle technique ayant discutée plus haut, nous répondrons à celle ayant trait aux formes sociales à promouvoir. Ce sont les petits et moyens agriculteurs qui ont ou peuvent avoir un potentiel, qui doivent être promus moyennant de bonnes politiques d'investissement, de crédit, de formation et d'encadrement technique, etc. Il y a émergence aujourd'hui dans le pays d'une agriculture de progrès. Elle est conduite par des jeunes agriculteurs, instruits ou ayant acquis un savoir-faire, travaillant directement dans leurs exploitation et attachés au métier mais ne bénéficiant pas toujours de soutiens ou d'encadrement efficaces. Cette agriculture de progrès est aussi le fait des familiales paysannes qui dominent les structures agricoles du pays : ces familles optimisent l'emploi disponible, réinvestissent une partie de leurs revenus propres, diversifient les productions en associant céréales et élevage, développent des cultures potagères et fruitières de qualité quand l'eau est disponible. Ces familles paysannes jouent un rôle primordial dans la couverture des besoins alimentaires des ménages et la sécurité alimentaire des territoires ruraux. L'agriculteur d'une exploitation familiale maîtrise et connaît le milieu naturel (connaissance transmise ou acquise par l'expérience), il est détenteur d'un savoir et d'un savoir-faire ; il préserve quand les conditions sont réunies la fertilité de ses terres car ayant une vision de long terme de son patrimoine foncier qu'il transmettra à ses descendants.

C'est ce pôle de l'agriculture animée par de jeunes agriculteurs, ce pôle de l'agriculture familiale – engageant des centaines de milliers de paysans qui est en attente d'une reconnaissance par l'Etat et d'une politique de soutien.

L'on ne peut construire une agriculture sans nos paysans et nos jeunes agriculteurs issus souvent des milieux ruraux et qui ambitionnent de servir l'agriculture. Les petites agricultures constituent encore la ressource principale et locale orientant la production agricole vers les produits de base des régimes alimentaires des populations locales dans leur diversité, ce qui accroît la sécurité nutritionnelle. Les produits vivriers produits par la petite agriculture sont les plus adaptés aux habitudes et traditions alimentaires des pays (céréales, huile d'olive, produits laitiers...) et la diète méditerranéenne résiste plutôt mieux en zones rurales.

7. Le renforcement des modes d'organisation des producteurs

De très nombreuses études déplorent le déficit enregistré dans l'organisation des producteurs. Les associations de producteurs, les groupements d'intérêt commun ou les coopératives agricoles sont peu nombreuses. Selon une récente étude qui porte spécifiquement sur les coopératives, il est fait état de l'existence juridique de moins d'un millier de coopératives agricoles, avec à peine un tiers (297) de ces coopératives recensées qui exercerait une activité réelle. Cette étude montre que les structures véritablement performantes, pourvoyant des services efficaces et répondant aux critères de gestion internationalement reconnus représentent moins de 10% du total des coopératives. Les déficits de fonctionnement du système coopératif actuel tiennent essentiellement de la quasi-absence de culture économique coopérative, de leur sous-capitalisation et de la carence de compétences managériales des dirigeants.

Ce déficit d'organisation des producteurs a pour conséquence d'affaiblir les positions des producteurs agricoles dans les segments les plus sensibles de la chaîne des valeurs (commercialisation, distribution, exportation). L'expérience internationale enseigne qu'une agriculture performante résulte aussi de la capacité des producteurs à s'organiser efficacement. La maîtrise par les producteurs agricoles de leur environnement économique et institutionnel nécessite dans le court et moyen terme une intervention forte de l'Administration agricole afin d'accroître leur capital de départ, et de conduire des actions urgentes de renforcement des compétences professionnelles des sociétaires et des cadres de gestion.

Il s'agit de construire de nouvelles relations pour organiser et maîtriser les marchés agricoles, autant à l'amont (intrants, matériel, facteurs de production), qu'en aval de la production ? Dans ce cadre, il est temps aujourd'hui de développer le système coopératif qui a, dans beaucoup de pays, favorisé l'équilibre des territoires et la saturation des marchés intérieurs. Ces filières territorialisées en développement sont aussi en attente d'infrastructures logistiques (chaîne de froid, stockage, transport, conditionnement, transformation...). Les bassins de production qui se développent dans les nouvelles régions agricoles doivent bénéficier en priorité d'investissements structurants que l'Etat peut favoriser.



¹ Initiative de l'European Neighborhood Program for Agriculture and Rural Development-Algérie-ENPARD (2017). Diagnostic du système coopératif algérien. 38 p

8. L'Algérie a-t-elle des capacités d'exportations agricoles ?

Dans l'absolu, la réponse ne peut être que positive. Les prix élevés qui prévalent sur les marchés locaux des fruits et légumes montrent de fortes tensions entre l'offre et la demande. Les excédents de fruits et légumes observés ici et là sont trompeurs, car de nombreux ménages algériens aux revenus modestes ne peuvent accéder à des fruits ou de légumes (exception faite de la pomme de terre) dont les niveaux de prix sont élevés. Nous savons par ailleurs que les dysfonctionnements des marchés se traduisent simultanément par des excédents saisonniers dans des bassins de production et des déficits dans les grands bassins de consommation.

En dépit des efforts déployés ces dernières années, les objectifs relativement modestes d'exportation qui avaient été fixés par le Plan Filaha à l'horizon 2019 (71 000 T de pomme de terre, 25 000 T de tomate industrielle, 5 millions de litres d'huile d'olive, 200 000 hectolitres de vin, 60 000 T de dattes et accessoirement fraises, abricot miel et œufs), n'ont pu être réalisés.

Dans les stratégies d'exportation, le recours au calcul économique (coûts/bénéfices) reste à faire...car le contenu en importation et les coûts en devises de la production agricole (engrais, semences, moyens matériels importés...), restent importants ; les filières agricoles bénéficient également de soutiens de l'Etat (portant sur l'utilisation des engrais, de l'énergie ou de l'eau...). Exporter ces produits subventionnés et à fort contenu d'importation reviendrait à transférer aux consommateurs étrangers les bénéfices de ces dépenses publiques nationales.

L'analyse des facteurs de compétitivité et d'exportation agricoles, montre aujourd'hui qu'il ne sera raisonnable de penser une stratégie d'exportation qu'une fois assurée définitivement la couverture du marché intérieur à des prix stabilisés et compatibles avec le pouvoir d'achat des consommateurs les plus modestes. Toutes les études portant sur les avantages comparatifs démontrent que l'Algérie n'est pas compétitive pour tous les produits qui avaient été inscrits dans les projets d'exportation à l'horizon 2019. Selon une étude du Conseil oléicole international (INRAA, 2015) le coût moyen pondéré de production d'un litre d'huile d'olive en Algérie (4,7 \$/litre) est sensiblement supérieurs à la moyenne (3,63\$/litre). Selon une enquête récente portant sur la consommation de l'huile d'olive kabyle, celle-ci correspond certes « aux goûts des consommateurs régionaux et nationaux mais ne correspond pas aux normes établies à l'international ». L'enquête révèle enfin que les freins à l'export de cette huile sont liés à la qualité, au conditionnement et à la quantité. Les résultats de cette enquête convergent avec l'étude de l'Observatoire des filières agricoles et agro-alimentaires de l'INRA-Algérie qui signalait que plus de la moitié des capacités de transformation est toujours représentée par des huileries traditionnelles, caractérisées par un faible rendement industriel et offrant une huile d'olive de mauvaise qualité dont 95% est conditionnée dans des bouteilles en plastique.

Les études de l'INRA-Algérie montrent que les coûts de production de la pomme de terre des pays voisins (Maroc ou Tunisie) sont plus bas, les rendements plus élevés, ce qui permet à cette filière d'être plus compétitive sur les marchés extérieurs que la pomme de terre locale (Observatoire National des Filières Agricoles, 2013). Les mêmes observations relatives à la faible compétitivité sont faites pour la tomate industrielle et les fruits (fraises, abricots...).

Le score le plus remarquable pour les exportations agricoles a été enregistré en 2016 avec 1,1 % du total des exportations et moins de 400 millions de dollars USD. Seulement deux produits agricoles occupent une place significative dans les postes d'exportation : le sucre (près de 75% en valeurs) et les dattes.

²Enquête réalisée par le PASA (programme d'appui au secteur de l'agriculture en Algérie. Expertise France. INRAA-MADR Etude consommation et production de l'huile d'olives en Kabylie. Juillet 2021

³L'Algérie peut et se doit d'occuper un segment dans le commerce des vins car les débouchés existent, que ce soit en Afrique, en Asie (Chine) ou dans les Amériques. De nombreuses raisons (agronomiques, économiques, fiscales et sociales) militent aujourd'hui pour déployer un plan d'urgence afin de sauver une filière vin en difficulté.

Le potentiel des exportations des produits de qualité et les opportunités d'export pour les produits à forte identité qui sont en excédent (produits de niche et produits à haute valeur ajoutée, produits en extra primeur, vins en appellations d'origine contrôlée) ne peut se déployer que si l'Algérie perfectionne, d'une part, le cadre réglementaire relatif aux normes sanitaires alignées sur les standards internationaux, et ses capacités techniques (laboratoires de contrôle et de certification, emballages, conditionnement, marketing...) et organisationnelles (compétences et rôle des organisations professionnelles), d'autre part.

L'amélioration de la productivité et les rendements des cultures obtenue par une baisse des coûts de production constitue en dernier ressort, un moyen privilégié dans la construction des avantages comparatifs et dans le processus de promotion des exportations agricoles et de conquête des marchés extérieurs. En termes de potentiel à l'exportation, l'Algérie peut améliorer ses parts de marché dans le commerce international de la dattes. Exportant moins de 5% de sa production de dattes, elle est en capacité d'accroître ses exportations et d'accroître ses parts sur les marchés internationaux. A ce produits phare, l'on peut ajouter quelques produits de qualité à haute valeur ajoutée. Parmi ces produits de niche qui sont à promouvoir, l'on peut évoquer le miel, les plantes aromatiques et médicinales, le safran, les huiles essentielles et cosmétiques à base d'opuntia, de goji ou de lavande...

9.Sécurité alimentaire durable et gestion des échanges agricoles mondiaux

La sécurité alimentaire est assurée comme nous l'avons observé par les échanges internationaux. Dans ce cadre, il est urgent de se doter de stratégies commerciales plus performantes et de perfectionner nos capacités de négociation. Ces questions renvoient à la fois au choix des partenaires commerciaux, aux politiques de coopération internationale agricole, au suivi des marchés mondiaux à l'aide d'indicateurs pertinents et de personnels qualifiés, à la politique de gestion des stocks stratégiques. Il est à signaler que le ministère de l'Agriculture ne dispose d'aucune division des échanges ou de la coopération internationale et que l'INRA qui était doté d'une structure de suivi des marchés n'a pas reçu l'appui nécessaire pour poursuivre ses missions. Il est primordial d'améliorer sur le court terme les systèmes d'information, de veille économique et d'alerte pour prévenir la volatilité des prix sur les marchés mondiaux.

10. La sécurité alimentaire durable et stratégie économique de développement

Les objectifs pour réaliser une sécurité alimentaire durable dépendent étroitement de la capacité du pays à se doter d'une stratégie de développement, d'une politique industrielle, ou en d'autres termes d'une économie diversifiée fondée sur la mobilisation d'une main d'œuvre qualifiée et de techniques avancées.

Si c'est le secteur des hydrocarbures et les exportations de gaz et de pétrole qui financent aujourd'hui nos importations, d'autres segments de l'économie nationale doivent demain générer des richesses et les ressources financières pour l'achat de produits alimentaires dont le pays est déficitaire, et à assurer une offre suffisante de denrées alimentaires à la population.

La question relative à la sécurité alimentaire ne peut être en définitive résolue dans le cadre strict de l'agriculture. De très nombreux pays (du Japon, Suisse, pays du Golfe) aux ressources naturelles limitées affectent plus de ressources financières que l'Algérie à l'importation de la ration alimentaire pour nourrir leurs populations, et cette aptitude à assurer une sécurité alimentaire durable est à mettre au crédit de leur puissance économique ou financière.